

Chargé de cours des Services d'urgence Niveau II **NFPA 1041**

Responsable du cours :

Manitoba Emergency Services College – Programme des chargés de cours en services d'urgence

Clientèle cible :

Les personnes qui doivent posséder des connaissances plus approfondies des processus d'enseignement

Restrictions quant aux participants :

Tous les candidats doivent posséder une copie de la 6^{ième} édition du chargé de cours des services d'urgence et des services d'incendies de l'IFSTA. Les **candidats aux services d'incendie** doivent posséder une copie de la 3^{ième} ou de la 4^{ième} édition des Fondements pour la lutte contre les incendies de l'IFSTA. Les **candidats des SMU** doivent posséder une copie du manuel actuel des IMU ou des TA.

Description du cours :

Durée : 36 heures

Ce cours est conçu pour fournir aux chargés de cours des connaissances plus approfondies des processus d'enseignement et des compétences concernant les essais et les évaluations

Objectifs du cours :

Les thèmes incluent :

- L'identification des problèmes de formation
- Les types d'apprenants
- Le développement d'un plan de formation
- La planification de l'enseignement théorique
- La présentation des cours
- Les communications lors d'un travail d'équipe
- Les domaines d'apprentissage
- Les procédures d'essais et d'évaluations

Cours préalables :

Chargé de cours des services d'urgence Niveau I NFPA 1041.

Genre de formation :

On demande aux candidats de compléter des études en dehors des cours et une préparation lors des cours. Les candidats doivent lire la 6^{ième} édition du chargé de cours des services d'urgence et des services d'incendies de l'IFSTA; on indiquera les chapitres dans la lettre de confirmation, avant le début des cours.

Taille de la classe :

Minimum 8, maximum 12

Emplacement du cours :

Manitoba Emergency Services College

Disponibilité du cours :

Veillez vous référer au calendrier de formation du Manitoba Emergency Services College, disponible par le biais du Bureau du commissaire aux incendies (sans frais au 1-888-253-1488) et en ligne au http://www.firecomm.gov.mb.ca/mesc_calendar.html

Frais :

Les frais de ce cours sont de 325 \$ (chèque à l'ordre du ministre des Finances)

Point d'accès :

Bureau du commissaire aux incendies
Manitoba Emergency Services College
1601 VanHorne Avenue East
Brandon, MB R7A 7K2
Tél. : 204-726-6855
Télécopieur : 204-726-6847
Sans frais : 1-888-253-1488
Courriel : emerserv@govmb.ca
Formulaire de demande :
<http://www.firecomm.gov.mb.ca/graphics/ApplicationForm.pdf>

Commentaires additionnels :

Certification : on remettra un Certificat aux candidats qui auront réussi un examen écrit et des évaluations pratiques. Les candidats doivent obtenir 75% lors de l'examen écrit et des évaluations pratiques.